



Budokan Hana Michi

Fiche d'inscription Saison 2023/2024

@ : budokanhanamichi@gmail.com fb : [budokanhanamichi](https://www.facebook.com/budokanhanamichi) insta : [budokan_hanamichi](https://www.instagram.com/budokan_hanamichi)

L'ADHÉRENT

Nom de l'adhérent :

Si mineur, Nom du responsable légal :

Portable 1 :

Portable 2 :

Sexe : Homme Femme

Courriel : @

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

TARIFS ET PAIEMENT

Choix	Désignation	Licences et cours		
		Pass'Sport accepté		
		A l'année (Licences + Cours)	Fractionnement	
			1 ^{er} versement	8 versements
<input type="checkbox"/>	Enfants Motricité (4 – 5 ans)	165 €	37 €	16 €
<input type="checkbox"/>	Enfants Takeda Ryu (8 – 12 ans)	210 €	58 €	19 €
<input type="checkbox"/>	Ados / Adultes kyu Takeda (13 ans et +)	275 €	91 €	23 €
<input type="checkbox"/>	Ados /Adultes Dan Takeda (13 ans et +)	295 €	111 €	23 €
<input type="checkbox"/>	Famille, à partir de 3 membres	Nous consulter	Nous consulter	
Obligatoire à partir de la deuxième année				
<input type="checkbox"/>	Passeport Takeda + écussons (enfant)	25 €		
<input type="checkbox"/>	Passeport Takeda + écussons (adulte)	30 €		

Je désire payer :

L'intégralité en 1 seul versement (espèces, chèque, virement)

Règlement par : Chèque

De façon fractionnée (uniquement par chèque, joindre tous les chèques à l'inscription)

Banque :

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
N° chq										
Montant										

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Souci(s) physique(s) (opération ou autre) :

Autre souci(s) particulier(s) :

Nom du médecin traitant :

Tél:

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU PRÉSENT DOSSIER (COCHÉ PAR L'ADMINISTRATION)

- Le dossier d'inscription dûment rempli
- Certificat Médical de non contre-indication à la pratique (merci d'y noter la dénomination exacte de l'activité sélectionnée, Motricité enfant ou Takeda Ryu Kobilza Ha)
- L'intégralité de la cotisation. (si fractionnement, joindre tous les chèques à l'inscription)

je souhaite recevoir un justificatif par e-mail



Budokan Hana Michi

Fiche d'inscription Saison 2023/2024

@ : budokanhanamichi@gmail.com fb : [budokanhanamichi](https://www.facebook.com/budokanhanamichi) insta : [budokan_hanamichi](https://www.instagram.com/budokan_hanamichi)

RÈGLEMENT

Article 1 - Admission de nouveaux membres

L'adhésion à l'association est libre pour toutes les personnes qui souhaitent pratiquer une ou plusieurs activité(s), sous réserve d'acquitter la cotisation prévue à l'article 2, de fournir tous les documents nécessaires pour son inscription et d'avoir l'aval du responsable de l'activité conformément à l'article 4.

Article 2 - Cotisation et tarifs

Adhésion à l'association

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de celle-ci est fixé chaque année par le bureau de l'association. La cotisation est composée de la licence et du prix d'une ou plusieurs activités choisies par l'adhérent.

Prix des activités

Ils sont fixés chaque année par le bureau. Nul usager ne peut être dispensé du paiement du prix. Toutefois, le bureau peut accorder des remises sur le prix ou octroyer des délais de paiement si la situation de l'adhérent l'exige.

Paiement de la cotisation

Le versement de la cotisation peut être fait par chèque à l'ordre de Budokan Hana Michi et effectué au plus tard après les cours d'essai.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion d'un membre en cours d'année.

Article 3 - Protection de la vie privée des adhérents

Fichiers

Les adhérents sont informés que l'association met en œuvre un traitement automatisé des informations nominatives les concernant.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, l'adhérent s'adressera au siège de l'association.

L'association s'engage à ne pas publier ces données nominatives sur Internet.

Droit à l'images

L'adhérent ou son représentant légal autorise l'association à réaliser des clichés et vidéos le représentant lors des différents événements organisés par celle-ci.

L'adhérent ou son représentant légal autorise la diffusion et la publication de ceux-ci sur tout support écrit, numérique et internet à titre gracieux, sans limite de territoire et de durée.

L'adhérent ou son représentant légal reconnaît que les utilisations prévues ne peuvent porter atteinte à la vie privée, et plus généralement, ne sont pas de nature à nuire ou à causer un préjudice.

Ces dispositions sont portées à votre connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Article 4 - Pratique des activités

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la salle d'entraînement et s'assurer de la présence de l'entraîneur.

En cas d'absence de l'entraîneur, les parents doivent récupérer leurs enfants.

L'Association Budokan Hana Michi se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenant hors de la salle d'entraînement.

Les activités se déroulent sous la responsabilité des bénévoles et des préposés salariés de l'association. Ils ont seuls autorité pour, valider l'inscription de l'adhérent à l'activité, ouvrir la salle et accueillir les adhérents et mettre fin aux activités s'ils estiment que les conditions de sécurité ne sont pas réunies ou si le nombre d'adhérents est insuffisant. Ils peuvent notamment interdire l'accès à tout usager ne respectant pas les horaires, dont la tenue vestimentaire est inadaptée à l'activité, dont le comportement est contraire aux règles de sécurité, ne produisant pas les certificats médicaux d'aptitude à la pratique des activités.

Date :

Signature

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.